

Le Chèque Emploi Service Universel en Pratique



Pourquoi un CESU ?

Il sert à payer gardes d'enfant, régulières ou occasionnelles, à domicile ou non (babysitting, crèche, halte garderie, jardins d'enfants...) ainsi que l'accompagnement des enfants dans leurs déplacements en dehors de leur domicile.

Combien ça coûte ?

Pour un enfant, le montant maximum du CESU Petite Enfance peut être de 2 000€ par an, répartis comme suit :

- part financée par l'employeur : 864€ (568€ + 296€ correspondant à l'allègement de l'impôt sur les sociétés)
- part financée par le 1% (abondement du Comité de Coordination) : 568€
- part restant à la charge du salarié : 568€

Qui peut en bénéficier ?

Les salariés en activité à EDF, ERDF, RTE, GDF SUEZ, GrDF, GRTgaz, Storengy, Elengy et groupe Électricité de Strasbourg dont les enfants sont âgés de 3 mois à 3 ans (7 ans si l'enfant est handicapé).

Quels sont les avantages ?

Que vous soyez exonéré d'impôt ou non, vous bénéficiez de crédits ou de réductions d'impôt à hauteur de 50 % sur les montants que vous payez (dans la limite de 12 000 € des dépenses annuelles, plus 1 500 € par enfant à charge avec un plafond de 15 000 € dans le cadre de la législation en vigueur).

Quand pouvez-vous commencer à en bénéficier ?

La période de droit débute le 1er jour du mois suivant le 3ème mois de l'enfant et se termine le dernier jour du mois de son 3ème anniversaire.

Comment commander vos tickets CESU petite enfance ?

- **Sur internet** www.cesu-petite-enfance.fr
Conseil : munissez-vous de l'identifiant correspondant à votre employeur et du mot de passe : « ticket cesu » ainsi que de votre NNI. Vos tickets vous seront adressés par voie postale ou au choix crédités sur votre compte personnel e-ticket CESU.
- **Par téléphone** au 0805 160 070 (n° d'appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00 et le samedi de 8h30 à 18h00
- **Par courrier à** : ticket cesu-petite enfance – 72, rue Gabriel Péri – 92120 MONTRouGE.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre délégué FO Énergie et Mines ou à nous écrire à contact@fnem-fo.org.